REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

vaulx en velin

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **20 mars 2015**

Compte rendu affiché le **27 mars 2015**

Date de convocation du Conseil municipal le **13 mars 2015**

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Monsieur David TOUNKARA**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	40

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Morad AGGOUN, Christine BERTIN, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Ahmed CHEKHAB, Kaoutar DAHOUM, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Yvan MARGUE, Josette PRALY, Jean-Michel DIDION, Régis DUVERT, Jacques ARCHER, Yvette JANIN, Eliane BADIOU, Nassima KAOUAH, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Marie-Emmanuelle SYRE, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Bernard GENIN, Philippe ZITTOUN, Nawelle CHHIB, Christiane PERRET-FEIBEL, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Patrick MANDOLINO.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Fatma FARTAS à Jacques ARCHER, Eliane DA COSTA à Stéphane GOMEZ, Matthieu FISCHER à Stéphane BERTIN, Dorra HANNACHI à Philippe ZITTOUN.

Membres absents excusés : **Saïd YAHIAOUI, Nordine GASMI, Sophie CHARRIER**

Membre démissionnaire : **Marie-France VIEUX-MARCAUD**

Objet :

15.03.0263
Convention de partenariat entre la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Rhône-Alpes (CRESS RA) et la ville de Vaulx-en-Velin

PRÉFECTURE du RHÔNE
Reçu le 25 MARS 2015
DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES ET DES AFFAIRES DÉCENTRALISÉES

RAPPORT DE MONSIEUR DUVERT

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport a pour objet la mise en place d'une convention de partenariat entre la Ville et la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Rhône-Alpes (CRESS RA) afin de promouvoir et développer l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) sur notre commune de Vaulx-en-Velin.

L'Economie Sociale et Solidaire se caractérise par son mode d'entreprendre et les valeurs qu'elle véhicule. Elle est régie par la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014. Plusieurs principes sont au cœur des structures de l'ESS :

- une gouvernance démocratique,
- un principe de lucrativité limitée,
- la liberté d'adhésion,
- un projet collectif à finalité sociale, sociétale ou environnementale,
- le lien avec le développement du territoire et des habitants.

L'Economie Sociale et Solidaire est constituée par les coopératives, les mutuelles, les fondations, les associations régies par la loi du 1er juillet 1901 ; la loi du 31 juillet dernier a élargi le champ de l'ESS aux sociétés commerciales qui poursuivent une utilité sociale et qui respectent les modes de fonctionnement des autres structures de l'ESS.

Au niveau national, l'ESS concerne un salarié sur dix : mieux ancré dans l'économie locale et non délocalisable, ce secteur a mieux résisté à la crise que le reste de l'économie. Il constitue de ce point de vue une réponse adaptée aux attentes des habitants des quartiers et aux personnes en difficulté d'insertion professionnelle.

Vaulx-en-Velin est un lieu de forte implantation des entreprises de l'ESS avec 130 structures et plus de 1 600 salariés, dans des champs d'activités aussi divers que l'insertion par l'activité économique, l'hébergement médicalisé pour personnes âgées, la petite enfance, la formation, l'aide aux personnes handicapées, la finance solidaire, le logement, l'activité industrielle, le bâtiment, l'ingénierie et le conseil, la culture, le sport, l'alimentation et les circuits courts. Citons la coopérative bio Prairial, les Menuisiers du Rhône, Artibois, Messidor, la Fondation Oeuvre des Villages d'Enfants, Prestal ou encore Cannelle et Piment, mais aussi l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) Léon-Fontaine.

La présence de l'ESS à Vaulx-en-Velin s'est renforcée avec la construction de l'immeuble WOOPA, porté par des acteurs de l'ESS au Carré de Soie : plusieurs réseaux régionaux se sont implantés dans cet immeuble (l'Union régionale des sociétés coopératives ouvrières de production URSCOP, l'Union Régionale des Entreprises d'Insertion UREI, La Nef Banque coopérative de finances solidaires, le Comptoir ETIC, ou encore RHONE SAONE HABITAT ainsi que QUADRIPLUS GROUPE, groupement de bureaux d'études du bâtiment.

Notre ambition est de permettre à cette économie de se développer pour répondre aux besoins sociaux des habitants, en favorisant les projets portés par les vaudais. Ces projets collectifs et co-construits avec les habitants contribueront à développer les emplois durables sur notre ville.

Dans ce but, la Ville a sollicité l'organisation régionale représentative de l'ensemble de l'ESS, la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Rhône-Alpes (CRESS) pour l'aider à développer l'ESS à Vaulx-en-Velin.

Elle nous a proposé de traduire ce partenariat dans une convention (ci-jointe en annexe) qui prévoit les actions suivantes :

- la sensibilisation des élus de la Ville de Vaulx-en-Velin,
- la promotion de l'ESS auprès des habitants de Vaulx-en-Velin,
- la promotion de l'ESS auprès des porteurs de projets vaudais.

Nous en attendons le développement de projets par les vaudais, la création de nouvelles activités répondant aux besoins des habitants, et la création d'emplois qui s'adresseront en priorité aux personnes sans emploi.

Cette convention s'inscrit dans la Convention Interministérielle Politique de la Ville / Economie Sociale et Solidaire 2013-2015, soutenue par l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignations.

La CRESS mettra en œuvre la convention et percevra de l'Etat et de la Caisse des Dépôts et Consignations, l'ensemble des financements prévus.

Il n'est pas demandé de financement complémentaire à la ville. La ville de Vaulx-en-Velin mettra à disposition les moyens nécessaires à la déclinaison de la convention.

En conséquence, je vous propose :

➢ D'approuver le présent rapport ;

➢ D'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec la CRESS RA.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité.

➢ Approuve le présent rapport ;

➢ Autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec la CRESS RA.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Mme la Députée - Maire,

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Hélène GEOFFROY

CONVENTION DE PARTENARIAT CRESS RA
VILLE DE VAULX-EN-VELIN

Déclinaison régionale de la convention interministérielle
Politique de la Ville Economie sociale et solidaire 2014-2015

cress
Chambre Régionale
de l'Économie Sociale
et Solidaire de Rhône-Alpes

vaulx en velin

ENTRE

La Chambre régionale de l'Economie sociale et solidaire Rhône-Alpes (CRESS RA), représentée par Madame Laure CHAREYRE, Présidente, d'une part,

ET

La commune de VAULX-EN-VELIN, représentée par Madame Hélène GEOFFROY, Députée-Maire, agissant au nom et pour le compte de la commune, d'autre part,

il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE :

« L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) est un mode d'entreprendre dont l'organisation et l'ancrage territorial permettent notamment d'apporter des réponses à des besoins sociaux non satisfaits. Elle constitue de ce point de vue une réponse adaptée aux attentes des habitants des quartiers. Son potentiel de création d'emplois, et pour certaines activités, sa croissance en circuit court, présentent des opportunités de développement que la nouvelle politique de la ville souhaite saisir ». *Préambule de la convention interministérielle Politique de la Ville Economie sociale et solidaire, signée le 27 septembre 2013.*

Accompagner cette économie qui repose sur des principes d'égalité et de solidarité et encourage la gestion collective des entreprises, constitue un enjeu important pour le territoire de Vaulx-en-Velin et les projets des habitants. Notre ambition est de permettre à cette économie de prendre toute sa place au cœur du développement économique de notre ville.

La Ville de Vaulx-en-Velin porte des actions reconnues en matière de promotion de l'Economie Sociale et Solidaire et de soutien aux acteurs. Le territoire est identifié comme un lieu de forte implantation de réseaux régionaux et entreprises de l'ESS, en particulier dans le secteur du Carré de Soie, avec l'Union régionale des sociétés coopératives (Urscop), la banque coopérative de finances solidaires La Nef, la coopérative bio Prairial, et dans les autres secteurs de la ville avec les Menuisiers du Rhône, Artibois, Prestal ou encore Cannelle et Piment.

Le mandat 2014-2020 s'ouvre avec la volonté de promouvoir l'ESS comme réponse possible aux besoins sociaux des habitants, non ou mal satisfaits et ainsi, de permettre la création de nouvelles activités économiques sur le territoire vaudais, tant par le développement des emplois que par l'émergence de projets portés par les Vaudais.

La Ville a sollicité la Chambre régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Rhône-Alpes (CRESS RA) pour développer l'ESS à Vaulx-en-Velin.

La CRESS RA est l'organisation régionale représentative de l'ensemble de l'ESS sur la région Rhône-Alpes. Elle agit en interne auprès des acteurs de l'ESS et en externe en partenariat avec l'Etat et la Région dans la définition et la mise en œuvre d'une politique en direction de l'Economie sociale. La CRESS Rhône-Alpes propose un appui à la mise en œuvre de cette stratégie afin d'assurer sa co-construction avec les réseaux et acteurs de l'ESS présents sur le territoire.

ARTICLE 1 : Objectifs

Il s'agit de promouvoir l'ESS auprès des élus, des habitants et des porteurs de projets vaudais. Il s'agit aussi de permettre le développement de projets collectifs d'innovation sociale, de favoriser l'entrepreneuriat et le développement économique et ainsi contribuer à réduire les inégalités sociales et territoriales.

ARTICLE 2 : Partenariat

Cette démarche collective réunit les partenaires suivants :

- la Ville de Vaulx-en-Velin,
- la Chambre régionale de l'Economie sociale et solidaire Rhône-Alpes (CRESS RA),

Bien que non signataires de la convention, la Région Rhône-Alpes, l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignations en sont des partenaires incontournables.

ARTICLE 3 : Durée de la convention

La présente convention prend effet à partir du 1er janvier 2015 jusqu'au 30 juin 2015.

ARTICLE 4 : Appui de la CRESS RA

- **Sensibilisation des élus de la ville de Vaulx-en-Velin**

La CRESS RA organisera dans le courant du 1er trimestre 2015 un temps d'échange avec les élus de la ville de Vaulx-en-Velin afin de leur présenter :

- le nouveau cadre juridique de l'ESS, issu de la loi du 31 juillet 2014,

- l'impact de l'ESS en termes de développement économique,

- des initiatives permettant de répondre aux enjeux des secteurs d'activités correspondants aux délégations des adjoints et conseillers délégués de la commune.

- **Promotion de l'ESS auprès des habitants de Vaulx-en-Velin**

La CRESS RA organisera au deuxième trimestre 2015, une présentation d'initiatives répondant aux besoins sociaux des habitants de Vaulx-en-Velin, afin de susciter l'émergence de ce type d'activité sur le territoire Vaudais.

Exemples :

VRAC : organisation par les habitants de groupements d'achats permettant d'accéder à des produits alimentaires ou non de qualité à moindre coûts.

ACCORDERIE : échanges de services et coopération entre habitants pour améliorer au quotidien, la qualité de vie de tous ses membres.

Les HABILES : accompagnement à la création d'habitats partagés dans les quartiers.

PASS JARDIN : appui à la création de jardins partagés.

SAS CRET DE LIENS : création d'un outil financier collectif permettant l'acquisition et la réhabilitation de locaux commerciaux vacants dans le quartier CUCS du Crêt de Roch à Saint-Etienne.

COOPERATIVES JEUNESSES SERVICES : une Coopérative Jeunesse de Services (CJS) est un projet d'éducation à la coopération du travail. Elle a pour objectif d'éduquer les jeunes mineurs à l'entrepreneuriat coopératif.

- **Promotion de l'ESS auprès des porteurs de projets vaudais**

A échéance juin 2015, la CRESS RA aura identifié sur le territoire de Vaulx-en-Velin les structures d'accompagnements de projets collectifs et réalisé un outil de communication simple présentant ces organisations. Sous réserve de la validation par les instances du Contrat Economique Sectoriel ESS (CES ESS) 2014-2016, cette cartographie pourra être réalisée dans le cadre de la déclinaison territoriale de la stratégie régionale conçue dans le cadre des fiches actions dédiées à l'entrepreneuriat du CES ESS 2014-2016.

ARTICLE 5 : Moyens mis à disposition

La CRESS RA met à disposition ses ressources et son personnel soit 17 jours dédiés à la mise en œuvre des actions de promotion de l'ESS sur le territoire de Vaulx-en-Velin, pour un coût de 7480 euros.

	Nombre de Jours dédiés à l'action en 2015	Coût par Actions
Sensibilisation des élus de la ville de Vaulx en Velin	**5**	**2 200**
Promotion de l'ESS auprès des habitants de Vaulx en Velin	**7**	**3 080**
Promotion de l'ESS auprès des porteurs de projets vaudais	**5**	**2 200**
TOTAL VAULX EN VELIN	17	7 480

	Montant du financement	Taux d'intervention par financeur
ETAT	4638	62%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2618	35%
FONDS PROPRES CRESS RA	224	3%
TOTAL VAULX EN VELIN	7480	100%

- **Moyens mis à disposition par la Ville**

Il n'est pas demandé de financement complémentaire à la Ville.
La Ville de Vaulx-en-Velin s'engage de son côté à mettre à disposition le personnel nécessaire à la déclinaison de la convention.

Fait à :
Le